

Vers un accord « Climat » à la COP21 Paris ? Etats des lieux et perspectives



Air Climat
agence wallonne de l'air & du climat

Dominique Perrin
Expert « Politiques Climatiques »

Souvenez-vous de cette grenouille que l'on met dans une casserole, qu'on fait chauffer avec de l'eau. Cette grenouille se sent bien, il faut chaud, c'est confortable, elle finit par s'assoupir et le diable l'attend. Versus une grenouille que l'on jette dans de l'eau qui bout et qui va tout de suite essayer de sortir. Pour vous, comment réagit notre communauté internationale par rapport à cette casserole qui chauffe, par rapport à notre climat qui se réchauffe de manière inéluctable ? Où va-t-on placer le curseur du supportable ?

AwAC

L'AwAC est une agence de la Région wallonne qui travaille sur la qualité de l'air et le changement climatique. Nous sommes quelques uns dans cette agence à travailler sur les négociations climatiques internationales. En ce qui me concerne, j'ai commencé en 2001.

Le cadre international

- 1972 : Club de Rome , Stockholm
- 1988 : création du GIEC
- 1992 : Conférence de Rio : Convention cadre des Nations unies sur le Changement climatique (UNFCCC.ORG)
- 1997 : COP 3 de l'UNFCCC, Protocole de Kyoto
- 2005 : PK entre en vigueur
- 2009 : COP de Copenhague : un échec fondateur
- 2010 – 2012 : en route vers la COP 21
- 2013 – 2014 : + amendement au PK
- 2015 : COP21 de Paris



Extraits de l'intervention: « La première balise, fondamentale quand on parle de changement climatique, c'est que c'est un problème qui ne peut être traité qu'à l'échelle mondiale. En exploitant les ressources et les combustibles, on émet dans l'atmosphère ces fameux gaz à effet de serre (GES) qui vont renforcer l'effet de serre naturel et conduire au réchauffement. Mais lorsqu'on émet en un point donné, cela concerne d'office le monde entier, l'impact ne se limite pas à l'endroit où le GES a été émis.

- 1972 le club de Rome et puis 1988. Ce qui est essentiel c'est la mise en place du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le GIEC. Une autre particularité de la prise de conscience de la lutte internationale contre le changement climatique c'est d'avoir mis en place une interaction extrêmement étroite entre le politique et les scientifiques. A travers le groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat.

- 1992, conférence de Rio. Parmi les conventions qui sont signées à la conférence de Rio, figure la convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. C'est l'acte fondateur. 1992 c'est la convention qui va mettre en place les COP (Conférence des Parties). La COP 21 de Paris qui va débiter le 30 novembre 2015, c'est en effet un organe au sein de cette convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. C'est un acte fondateur car il est signé par tous les pays (= parties). Il n'y a pas un pays qui n'a pas signé. Les Etats Unis, la Chine, tous ont signé cette convention. Qui dit quoi ? Il est urgent de stabiliser les gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Sous peine que si nous continuons à augmenter cette concentration, nous risquons d'avoir des phénomènes irréversibles. Nous risquons de mettre en péril finalement l'ensemble de l'écosystème, et à travers lui, bien entendu, également nous les Hommes. Problème : Cette convention mondiale ne fixait pas de chiffres. Et c'est à ce moment là, que les choses se sont compliquées. »

Le cadre international

- **1972 : Club de Rome , Stockolm**
- 1988 : création du GIEC
- **1992 : Conférence de Rio** : Convention cadre des Nations unies sur le Changement climatique (UNFCCC.ORG)
- **1997 : COP 3 de l'UNFCCC, Protocole de Kyoto**
- 2005 : PK entre en vigueur
- 2009 : COP de Copenhague : un échec fondateur
- 2010 – 2012 : en route vers la COP 21
- 2013 – 2014 : + amendement au PK
- **2015 : COP21 de Paris**



Extraits de l'intervention: « Il a fallu plusieurs COP pour fixer un premier objectif de réduction d'émission de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. C'est en 1997, lors du protocole Kyoto. Le protocole Kyoto fixe un objectif assez modeste, en deçà de - 5% d'émission de GES. Mais -5% c'est très peu par rapport au prescrit du GIEC.

2005, le protocole de Kyoto rentre en vigueur. 2009 la COP de Copenhague, qui visait justement à trouver une succession au Protocole de Kyoto, qui lui s'arrête en 2012. Copenhague a abouti à un accord politique relativement modeste, mais surtout n'a pas conclu un vrai engagement. Il n'a pas conclu un engagement formel et autre que volontaire de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Il a donc fallu des conférences intermédiaires pour refixer l'échéance mondiale de ce fameux accord. En 2015, à cette fameuse COP21 de Paris dont on attend beaucoup. »

Le GIEC

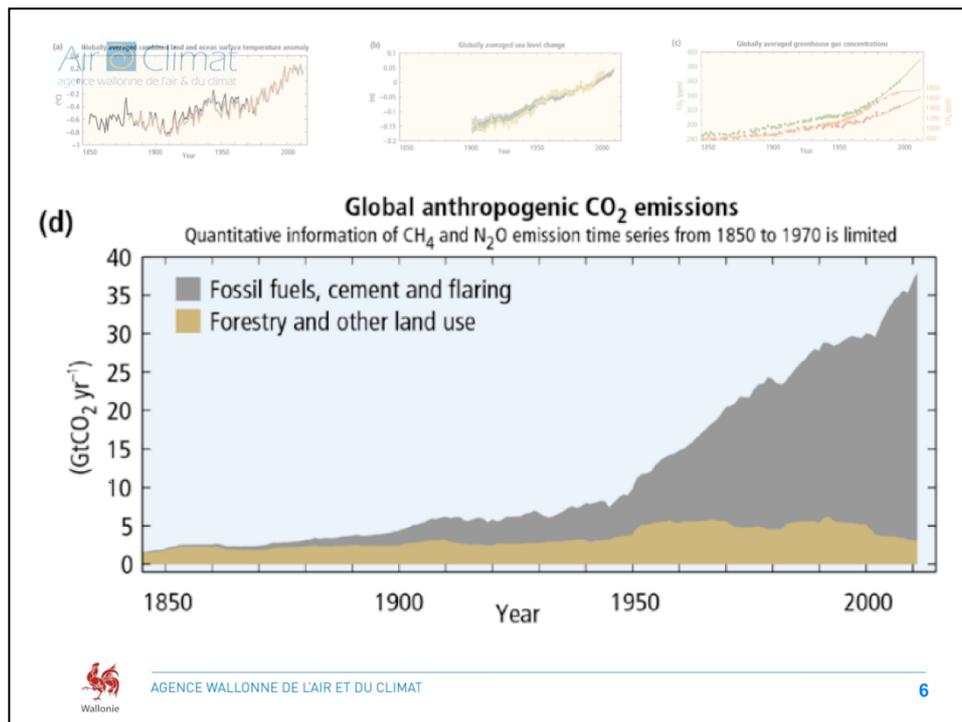
- Créé en 1988 (PNUE et OMM)
- Vaste réseaux de chercheurs
- Siège à Genève
- Produits des rapports spéciaux et surtout des rapport de synthèse
- Nous sommes à la conclusion du 5^{ème} rapport (AR5)
- Lien direct avec le processus politique



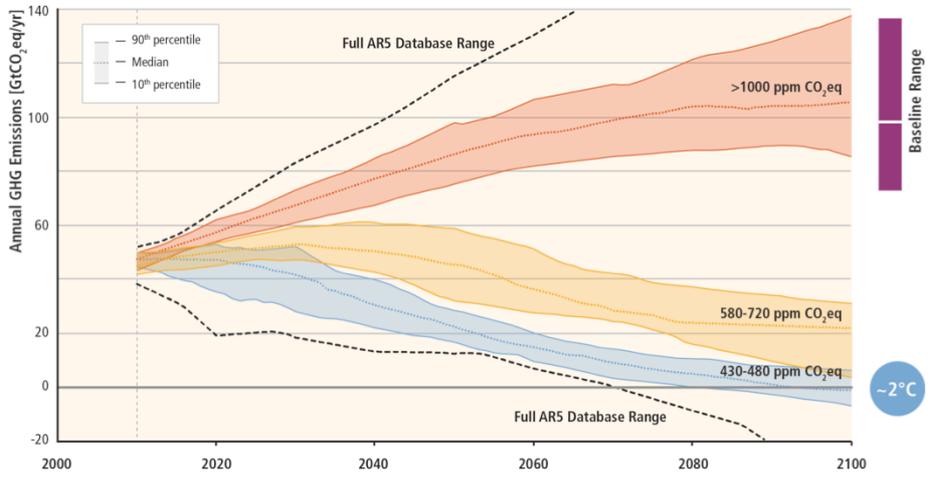
Extraits de l'intervention: « Je vous prédis déjà, dans les prochaines semaines: on va commencer à voir autour du GIEC des mouvements médiatiques qui vont émettre des doutes, comme on l'a déjà vécu avant Copenhague en 2009. Donc, petite parenthèse, le GIEC ce n'est pas une secte. C'est un réseau. Il n'y a pas de scientifiques employés au GIEC. Il y a un secrétariat qui met en réseau la communauté scientifique et publie les travaux les plus fiables sur le réchauffement climatique.

Le GIEC publie périodiquement les meilleures connaissances en matière de changement climatique. D'ailleurs dans ces rapports figurent l'éducation à l'environnement. Je vous invite à les lire. »





Extraits de l'intervention: « Selon le GIEC, si nous regardons les émissions totales de CO₂ (le principal gaz à effet de serre), de 1850 à aujourd'hui, les émissions de CO₂ liées au pétrole, gaz naturel, et charbon n'ont pas cessé de croître, même depuis Kyoto. Donc Kyoto n'a été qu'une contribution modeste de diminution GES. Une bonne nouvelle : les émissions de GES provenant de la déforestation ont tendance à se stabiliser. Mais c'est insuffisant. Le GIEC fait aussi des recommandations. Il dit que si nous voulons que ça soit supportable pour l'homme et l'écosystème en général, nous devons stabiliser la température à maximum +2°C d'ici 2100. Cette limite de +2°C devrait permettre d'éviter un effet d'entraînement, un effet où le système s'emballe. Si on ne fait rien, on est parti pour les + 5°C ou +6°C. Stabiliser à +2°C, ça veut dire qu'il est temps de faire décroître les émissions de CO₂. Un des enjeux de Paris est de s'accorder pour que le pic d'émission soit atteint dans les 10 ans qui suivent. Est-ce atteignable ? »



Objectifs COP21 Paris

- Un accord mondial applicable à tous à partir de 2020
- Acquis de Lima (précédente COP) :
 - Contenu « informel » du texte de négociation
 - Processus de soumission (INDCs) pour le premier semestre 2015, avec un certain cadrage
 - Confirmation de la reconnaissance du processus ONU
 - Nouveaux engagements sur les financements
 - Equilibrage entre atténuation et adaptation



Extraits de l'intervention: « On a quand même eu des signaux positifs à la dernière conférence, qui s'est déroulée au Pérou l'année passée. C'est notamment le fait qu'on ait travaillé sur un texte de négociation et que l'on ait mis en place un système où chacune des parties prenantes à la convention des Nations unies sur les changements climatiques venait avec des propositions, à travers des déclarations d'intention.

Autre signal positif : Obama a fait une sortie en Alaska, où il manifestait une vision proactive par rapport l'obtention d'un accord à Paris. Il a soumis une proposition, encore insuffisante, mais c'est déjà une bonne base. La Chine a également fait un pas en avant, faible de nouveau, mais qui donne également à penser qu'un accord à Paris n'est pas impossible, en tout cas à cette heure. »

■ Les « inquiétudes »

- Faible mobilisation de l'opinion publique
- Pas de précision sur la nature de l'accord (juridiquement contraignant ?)
- Formulation très faible sur la différenciation (responsabilité commune mais différenciée)
- Flous dans le contenu des INDCs, qui rendront complexes la comparaison, et en plus pas de processus formel de synthèse
- Rôle des mécanismes « carbone »
- Pas de volonté de sortir du cadre ONU (+ et -)

Extraits de l'intervention: « Mais il n'y a pas que de signaux positifs, il y a aussi des inquiétudes. Une inquiétude essentielle aujourd'hui, liée à l'éducation, c'est clairement la mobilisation de l'opinion publique. Ça commence à monter, et c'est essentiel car elle fait partie de l'ensemble de l'équation. Les négociateurs, les Etats ne sont pas insensibles à l'opinion publique. Même pour les pays où on pourrait s'imaginer que l'opinion publique est cadenassée. C'est nécessaire, mais pas suffisant.

Parlons du marché du carbone, que l'on appelle de manière réductrice les « droits de polluer ». C'est à la fois bien parce que c'est quelque chose qui permet une certaine flexibilité, mais c'est à la fois la pire des choses quand on met en place des règles pas très justes. Il faut également une décision très importante sur le financement international. De manière très caricaturale, ça reste toujours les pays du nord qui polluent et les pays du sud qui trinquent. Enfin, les engagements actuels de chaque Partie (pays) ne permettent toujours pas d'obtenir l'objectif de stabilisation à +2°C. Il faudra pas que les pays soient mandatés avec un mandat de négociation permettant d'augmenter le niveau d'ambition. »

Introduction au débat

- Accord possible ? Oui si :
 - Progression du texte de négociation (nouvelle étape cette semaine)
 - Confirmation des signaux politiques du G9-G20, en lien avec les aspects géopolitiques (conflits, marché du pétrole, commerce mondial, ...) + rôle des USA et de la Chine
 - Décision structurelle sur le financement international
 - Ouverture pour un relèvement du niveau d'ambition, en lien avec les conclusions du GIEC
 - Mobilisation de l'opinion publique !!!!!

Extraits de l'intervention: « Et de nouveau, j'insiste beaucoup, la mobilisation de l'opinion publique, c'est la partie sensibilisation, l'article 6 de la convention de 1992, devrait être omniprésente dans les discussions. Ce n'est actuellement pas un sujet prioritaire, cela mériterait d'être porté beaucoup plus haut. »